



## Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

Séance du 13 février 2023

Le Conseil Municipal :

### Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du CM

Prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.

#### **1. Demande de subvention – CARTO RHIN – DSIL 2023**

Autorise M. le Maire à solliciter la subvention au titre de la DSIL 2023 et approuve le plan de financement tel qu'il figure en annexe.

#### **2. Ravalement de façades – Attribution de subventions**

Décide l'attribution d'une subvention de 4 747,85 € à Monsieur ANTOINE pour les travaux réalisés au 119 rue de la République ; l'attribution d'une subvention de 1 832,16 € à Monsieur DIAS pour les travaux réalisés au 7 rue de l'Hôpital et l'attribution d'une subvention de 2 686,38 € à Monsieur BONNE pour les travaux réalisés au 24 rue Saint-Antoine.

#### **3. Taux d'impôts locaux**

Décider d'appliquer pour 2023, aux impôts directs locaux, les taux suivants :

- taux de la taxe sur le foncier bâti : 29,70 %
- taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 %
- taux de taxe d'habitation : 11,65 %

#### **4. Attribution de marché de rénovation et optimisation de l'éclairage public**

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le marché, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution, à l'exécuter et à accomplir toutes les formalités en résultant et dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 23 « immobilisations en cours » article 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » du budget principal.

#### **5. Convention Intracting pour le financement de la rénovation de l'éclairage public**

Autorise M. le Maire ou son représentant à souscrire un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus ; à signer la convention « Intracting » d'avance remboursable telle que présentée en annexe ; à effectuer la demande de versement des fonds et à signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

## **6. Requalification de la Place de la Liberté – Avenants aux marchés de travaux**

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de travaux avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES.

## **7. Subventions allouées aux écoles**

Décide l'attribution des subventions suivantes :

- à l'école Adélaïde HAUTVAL un montant de 2 400,00 € pour le déroulement du séjour de ski alpin ;
- à l'école Émile Storck une somme de 410,00 € pour l'organisation d'une classe de découverte ;
- à l'école Adélaïde HAUTVAL un montant de 2 800,00 € pour la réalisation d'une fresque.

Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

## **8. Convention école de musique**

Approuve la signature de la convention ci annexée et attribue une subvention de 41 200 euros à l'association « L'école de musique » pour l'année 2023.

## **9. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement en traverse d'agglomération RD n°429 à Guebwiller**

Donne son accord, pour la passation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement en traverse d'agglomération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour le compte de la commune et tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

## **10. Règlement du concours communal des maisons fleuries**

Approuve le règlement du concours communal des maisons fleuries tel que présenté en annexe et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **11. Renouvellement des baux de chasse communaux – Consultation des propriétaires fonciers**

Décide que le mode de consultation des propriétaires fonciers, se fasse par consultation écrite ET convocation à une réunion des intéressés.

## **12. Personnel Communal – Création de poste permanent**

Crée au tableau des effectifs de la commune un poste de chargé-e d'accueil, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), pouvant relever des trois grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent-e nommé-e seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

### 13. Personnel Communal – Régime indemnitaire - Modification

Approuver la modification ci-dessous :

« les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, relevant des emplois de catégorie B, ne peuvent être classés suivant leurs fonctions, les sujétions liées à leur poste de travail, leur expertise ou leur engagement professionnel que dans le groupe 1 ou dans le groupe 2 des emplois de catégorie B » ;

Dit que les crédits nécessaires au paiement des primes du régime indemnitaire et celles liées à des fonctions ou sujétions particulières seront prévus pour chaque exercice au budget voté par le conseil municipal et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 14. Personnel Communal – Contrat sur les risques statutaires : Mandat au centre de gestion pour le lancement de la consultation

Confie au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, couvrant tout ou partie des risques suivants : décès, accident de service, maladie contractée en service, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité ; autorise le Maire à signer les actes y afférent et dit que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### 15. Subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge française en faveur des victimes turques et syriennes du séisme du 06 février 2023

Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à la Croix Rouge française.

Affiché le : **16.02.2023**

Retiré le :

Le Maire

**Francis KLEITZ**  
Conseiller d'Alsace

